

COMPTE-RENDU
COMITÉ DE QUARTIER DU COLOMBIER
30 NOVEMBRE 2017
Salle du Conseil municipal

Habitants présents : Mesdames Coueignas, Nowalczyk, Aymes, Methel,
: Messieurs Cardinaud, Le Mounier, Bernardelli, Aymes, Methel, Deslanches,
Laforest, représentant des habitants du Colombier

Elus présents : Mme Dussous, maire-adjointe, élue référente du quartier du Colombier
: Monsieur de Bourrousse, Maire.
: Messieurs Doll et Millot, Maires-adjoints.
: Monsieur Valentin Valentin, Maire-adjoint, élu référent du quartier du
Colombier.
: Messieurs Bossis et Chardon, Conseillers municipaux.

Christophe Douay, directeur du service technique.

Monsieur Doll remercie tous les habitants présents et espère que l'organisation de ces comités a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier. Il précise qu'il est satisfait de l'intérêt des Carrillons pour ces réunions et propose un tour de table pour se présenter.

Monsieur Doll rappelle que cette réunion est enregistrée pour permettre de rédiger un compte rendu le plus fidèle possible.

Une nouveauté cette année, la projection d'une présentation préparée par le service communication, qui traite des projets en cours et à venir.

- Projet de skatepark
- Projet de passerelle cyclable qui reliera Carrières-sur-Seine à Nanterre
- Aménagements prévus à la gare RER.
- Les travaux du RER E Eole.

Pour en savoir plus sur le projet Eole : contact@rer-eole.fr Site Internet : www.rer-eole.fr

Le traitement de cette rubrique transport se poursuit par l'annonce de la restructuration à venir du réseau Bus en Seine et les nouveaux horaires du RER A qui seront en vigueur à compter du 10 décembre.

ORDRE DU JOUR

- *Travaux / voiries**
- *Sécurité**
- *Environnement**

TRAVAUX

Le skate-park occasionnera-t-il des nuisances sonores ?

La ville a choisi une structure en béton qui est moins bruyante et plus facile d'entretien que celles en bois et en acier. Ce projet est à configuration évolutive.

Crèche Le Chat perché

Cet équipement neuf de 60 berceaux était très attendu par les familles. Il renforce l'attractivité du quartier.

L'éclairage public sera-t-il changer dans certaines rues ?

Toutes les ampoules vont être changées. La ville applique un plan pluriannuel de renouvellement des éclairages publics par des ampoules à led moins énergivores.

Piste cyclable

Les projets en cours et envisagés pour le raccordement ou l'extension du réseau de pistes cyclables en direction de la passerelle Eole et de la gare du RER ont été exposés.

Rue de la Pâture : le trottoir coté entreprises pourrait-il être prolongé entre la rue du Colombier et la route de Bezons, au moins jusqu'à l'arrêt de bus ?

La création d'un trottoir avec l'intégration d'un arrêt de bus fait partie des projets retenus par l'équipe municipale. Toutefois, rien ne pourra être entrepris tant que les aménagements et déploiements des réseaux liés aux travaux Eole ne seront pas terminés.

Route de Bezons : le passage protégé au niveau du rond des Amandiers est détérioré.

Ce passage protégé pour les piétons doit être repeint. Cette traversée de chaussée sera également complétée d'un passage piétons aux normes PMR dès que les conditions climatiques le permettront.

Angle de la rue du Progrès et de la rue Paul Doumer : le miroir installé est totalement inefficace

La visibilité sur la rue du Progrès est très faible et celle sur la rue Paul Doumer aussi bien à droite qu'à gauche est nulle. Il faudrait remplacer ce miroir par deux miroirs en opposition pour assurer l'efficacité souhaitée.

Ce miroir a été remplacé par deux miroirs permettant chacun de voir les véhicules arrivant de chaque côté.

Où en est le déploiement de la fibre optique ?

Monsieur Doll informe que le raccordement en aérien a été légèrement retardé pour des raisons techniques pour que les opérateurs Orange et Enedis négocient une convention afin que la fibre puisse prendre appui sur les poteaux de distribution de l'électricité, ce qui nécessite des études complémentaires.

Vous pouvez suivre l'état du déploiement sur le site : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Aménagement de la ville

Monsieur le Maire rappelle que notre ville n'a réalisé aucune construction de logements depuis des années contrairement aux villes voisines. Il faudra construire pour respecter les obligations légales.

Carrières-sur-Seine a plus de 21% de logements sociaux, ce qui est en deçà des 25%. Cependant, elle est en meilleur posture que les autres villes de la Communauté d'Agglomération.

Carrières-sur-Seine se montre active en matière d'aménagement de son territoire et de logements avec un projet ouvert et en travaillant directement avec l'état via l'aménageur Grand Paris Aménagement (GPA).

Monsieur le Maire précise que la plaine agricole est désormais préservée grâce à la création d'une ZAP à l'initiative de la CASGBS. Cette précaution prise, l'ouverture de l'échangeur de la A14 n'entraînera pas d'urbanisation de la plaine mais donnera une légitimité au projet d'aménagement d'un centre commercial de loisirs avec restauration, offres autour de la famille et de la maison.

Monsieur Doll indique que le barreau de raccordement souhaité depuis des années par la commune a été accepté par les autorités départementales qui refusent néanmoins de la financer.

Monsieur le Maire précise qu'il est important que les zones en friches qui ne seront jamais rendus à l'agriculture (carrières souterraines) soient aménagées par les Carrillons pour les Carrillons pour préserver la qualité de vie.

ENVIRONNEMENT

Rue de la Rivière : manque de propreté

Suite à la demande des riverains, la rue et les trottoirs ont été nettoyés avec la balayeuse et la lance à haute pression.

Les services techniques étudient l'optimisation de la tournée de la balayeuse avec souffleur sur ce secteur par un passage bimensuel.

Distributeur de sacs à déjections canines : ces distributeurs ne sont pas bien placés. Il serait plus efficace de les implanter à l'angle des rues Paul Doumer et du Colombier ainsi qu'à l'angle de la rue du Progrès.

La ville va repositionner les distributeurs, procédera à un remplissage plus régulier des sacs et installera des corbeilles de propreté à proximité des distributeurs.

La ville rappelle aux propriétaires de chiens de l'amende qui peut être infligée pour non respect de l'arrêté municipal par des panneaux implantés à certains endroits de la ville.

Vous pouvez consulter l'arrêté municipal sur le site internet, ainsi que celui concernant les aboiements des chiens. www.carrieres-sur-seine.fr rubrique votre ville > la mairie > arrêtés municipaux et préfectoraux

DIVERS

Vide-greniers de quartier : est-il envisageable d'organiser un vide-greniers pour les rues du Colombier, du Progrès, à l'avenue Beauséjour et éventuellement aux impasses Gabrielle, des Bleuets et du Progrès ?

Monsieur le Maire répond que l'organisation pourrait être envisagée avec des modalités qui seront à préciser.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire propose de continuer la discussion devant le verre de l'amitié.